



Au Bureau National,  
A la CEN,  
Aux secrétaires de section de la CGT FiP,  
Aux Membres du réseau CGT Cadastre,  
A nos collègues, Géomètres et sentinelles du métier.

Montreuil, le 15 mars 2021

Depuis que la loi de transformation de la Fonction Publique a été votée en août 2019, les décrets d'application sortent à un rythme régulier. Ils sont systématiquement porteurs de désillusions, voire de vexations, et convergent tous vers un seul et unique objectif : restreindre nos droits et nos garanties.

Comme il était inscrit dans cette loi, à qui avait bien pris soin de lire ce texte, les CAP, vos CAP, ont purement et simplement été rayées du paysage administratif que vous connaissiez.

Plus rien : ni CAP de mutations, ni CAP de tableaux, ni listes d'aptitude... Seules se tiennent les éventuelles CAP de discipline et de recours contre l'évaluation professionnelle, suite au recours hiérarchique.

Pour les élus CGT à la CAP des Géomètres, cette situation est effrayante, ubuesque, inacceptable. La DG s'est pourtant bien aperçue que cela posait problème... Elle a tenté de rattraper le coup comme elle pouvait, mais sans aucune publicité, en catimini ...

Elle a ainsi réuni, dans des groupes de travail dont chacun peut analyser la portée, les organisations syndicales : **TOUTES** les organisations syndicales ont été conviées, y compris celles qui n'ont pas recueilli assez de suffrages pour être représentatives, et qui n'ont donc aucun élu, ou, pire encore, n'ont jamais présenté la moindre liste dans le corps ! Chacun appréciera ici comment la DG s'affranchit des résultats des élections professionnelles qu'elle avait pourtant organisées à grands frais et sur six jours ouvrables via le net !

Mais ce n'est pas tout, si l'on peut dire...

La règle du jeu de cette réunion, unilatéralement présentée, et donc acceptée par les participants (en remplacement de la CAP de Mutations), est la suivante : chaque syndicat doit prioriser 2 dossiers, les hiérarchiser, et les présenter à l'administration. Il n'est laissé aucun espace, aucune place aux dizaines d'autres cas tout aussi urgents, voire désespérés...

Bizarrement, de cette triste mascarade (qui n'a, au passage, plus rien de paritaire!!!), nulle trace, nul procès-verbal n'est rédigé ni publié !

La DG décide, seule, des suites qu'elle donnera suivant son bon-vouloir, sans pour autant communiquer les raisons et le résultat de ses choix : c'est à prendre ou à laisser.

Curieusement, la CAP des géomètres n'a jamais été conviée à cet exercice... Nous aurions d'ailleurs décliné « l'invitation »...

Ainsi, la règle édictée aujourd'hui est justement... l'absence de règles... Vous l'aurez tous deviné en voyant les décisions toujours plus régressives pour forcer un collègue à accepter son sort sans recours possible.

...« *un CAPiste défend des situations individuelles dans un cadre collectif* »... a toujours revendiqué la CGT Finances Publiques.

Il s'agirait donc pour nous, élus CGT à la CAP des Géomètres, d'accepter d'exercer notre mandat en nous accommodant de la disparition du cadre collectif, dans des discussions dépourvues de règles ?

C'est hors de question, et vous ne nous avez pas élu pour cela, évidemment !

Nous faisons le constat qu'il n'est plus possible de tenir notre rôle d' élu dans les nouvelles conditions posées par l'administration ! Ceux qui tentent de vous faire croire qu'il est encore possible d'exercer « un » rôle d' élu se bercent d'illusions perdues. Nous ne disposons plus des éléments nécessaires susceptibles de vous renseigner, et qui nous permettent de défendre au mieux vos intérêts, dans le respect des règles.

Ceux qui prétendent le contraire devront assumer (et rendre compte...) devant la communauté des agents de la DGFIP les conséquences de leur choix ; l'intérêt supérieur des collègues (qui nous font confiance !) exige la vérité.

Rien n'est (et ne sera...) plus comme avant.

Dès lors, **le choix d'une démission collective est maintenant à l'ordre du jour**. C'est forcément un crève-cœur, mais la DGFIP ne nous laisse aucun autre choix possible, ni ne propose de solutions alternatives.

Vous nous connaissez, nous n'irons pas nous compromettre dans des discussions hasardeuses qui, du reste, consacrent le passe-droit, l'arbitraire, la cogestion, les bilatérales de couloirs et l'entre-soi.

Il n'y a de votre côté ni aigreur à avoir, ni déception à nourrir : vous nous avez fait l'honneur de nous donner votre confiance au fil des élections professionnelles. Nous avons toujours tenté de nous en montrer dignes : continuer dans les conditions actuelles revient à la trahir, à **vous** trahir... Et ce n'est pas dans nos façons de faire.

C'est pourquoi nous allons remettre notre démission à l'administration, charge à elle d'assumer seule ses choix : elle devra endosser l'entière responsabilité de cette situation.

Les élus CGT à la CAP des Géomètres,